



Compte rendu de la session d'hiver 2025

Madame, Monsieur,

Cette année encore, la session d'hiver a été marquée par les débats sur la politique financière. Les nouvelles sont réjouissantes pour le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, malgré la situation financière tendue de la Confédération. Dans le cadre de l'examen du programme d'allégement budgétaire 2027, le Conseil des États a décidé d'apporter des corrections ciblées aux modifications législatives et aux réductions budgétaires prévues par le Conseil fédéral dans le domaine FRI. Une base solide est ainsi posée en vue des délibérations au Conseil national. En outre, les Chambres fédérales ont adopté le budget 2026 conformément aux décisions figurant dans le message FRI 2025-2028.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Programme d'allégement budgétaire 2027: le Conseil des États décide de réductions ciblées dans le domaine FRI

Lors de la session d'hiver, le Conseil des États s'est penché en tant que premier conseil sur le programme d'allégement budgétaire 2027 (PAB27) de la Confédération ([25.063](#)). La Chambre haute a réduit le volume des allégements prévus dans le cadre des 59 mesures initialement proposées par le Conseil fédéral; elle l'a ramené d'environ 2,4 à 3,1 milliards de francs à environ 1,4 à 2,1 milliards de francs par an. Ces corrections concernent également, dans une large mesure, le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI).

Dans le cadre du PAB27, le Conseil fédéral propose **d'augmenter le financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales** en réduisant ses contributions de base prévues dans la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) à 18,4% au maximum pour les universités cantonales et à 27% au maximum

pour les hautes écoles spécialisées. Par 29 voix contre 15, le Conseil des États a rejeté cette proposition au profit d'une proposition de la majorité de la Commission des finances du Conseil des États (CdF-E). Celle-ci ajoute le terme «au maximum» aux taux de contribution de 20% et 30% fixés à l'article 50 de la LEHE. En outre, la réduction de 120 millions de francs par an prévue par le Conseil fédéral dans le plan financier 2027-2029 est divisée par deux, passant à 60 millions de francs par an. Les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées seront touchées à part égale par cette mesure d'économie, à hauteur de 30 millions de francs par an. La Chambre haute a rejeté par 32 voix contre 12 une proposition minoritaire de la Commission des finances du Conseil des États qui souhaitait renoncer complètement à une modification de la loi ainsi qu'à toute réduction.

Dans le domaine des hautes écoles cantonales, le PAB27 prévoit en outre la **suppression des contributions liées à des projets**, à l'exception des 11,5 millions de francs prévus pour les années 2027 à 2029 en vue de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, ainsi que la suppression totale de cet instrument de la LEHE. Par une courte majorité de 21 voix contre 20, la Chambre haute a soutenu la proposition majoritaire de la Commission des finances du Conseil des États visant à réduire les moyens conformément au projet du Conseil fédéral. En revanche, le Conseil des États a clairement rejeté la suppression des contributions liées à des projets de la LEHE par 40 voix contre 2.

La mesure prévue dans le PAB27 visant à **augmenter le financement par les utilisateurs des EPF** prévoit une réduction de 78 millions de francs par an de la **contribution financière de la Confédération** dans le plan financier 2027-2029. Par 25 voix contre 19, le Conseil des États a suivi une proposition de la majorité de la Commission des finances du Conseil des États, abaissant d'environ 67 millions de francs la réduction prévue dans le plan financier pour 2027. En outre, la Chambre haute a rejeté par 31 voix contre 13 une proposition minoritaire qui visait à renoncer complètement à cette mesure d'économie.

En ce qui concerne les **organisations chargées d'encourager la recherche et l'innovation**, le Conseil fédéral prévoit, dans le cadre du PAB27, une réduction de 10% des contributions fédérales pour chacune d'entre elles. S'agissant de la réduction de la contribution fédérale au **Fonds national suisse** (FNS), il a été soutenu par la majorité de la CdF-E. Toutefois, par 22 voix contre 20, le plénum du Conseil des États s'est rallié à une minorité de la CdF-E, qui proposait de réduire de moitié la coupe budgétaire proposée par le Conseil fédéral, la ramenant à 5%. Concrètement, la réduction devrait passer de 131 millions à 65 millions de francs en 2027, puis de 139 millions à 70 millions de francs en 2028 et 2029. En contrepartie, la Chambre haute a rejeté, par 31 voix contre 12, une minorité qui souhaitait renoncer entièrement à cette mesure d'allégement. Concernant **Innosuisse**, le Conseil fédéral propose, en plus de la réduction de la contribution fédérale, une modification de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) qui reviendrait à rendre caduque la révision récemment adoptée par le Parlement. Le Conseil des États a suivi, par 28 voix contre 15, la proposition majoritaire de la CdF-E, laquelle demande de renoncer à la modification législative proposée par le Conseil fédéral et de réduire de moitié la coupe prévue dans le plan financier, de 10% à 5%. La réduction passera ainsi de 32 millions à 16 millions de francs en 2027, puis de 33 millions à 16,5 millions de francs en 2028 et 2029. La Chambre haute a rejeté, par 24 voix contre 19, une proposition minoritaire visant à mettre en œuvre la mesure conformément à la proposition du Conseil fédéral.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, le Conseil fédéral a proposé de plafonner les contributions fédérales aux projets à 50% et de réduire le plan financier 2027-2029 de 10 millions de francs par an. Le Conseil des États a suivi la majorité de la Commission des finances du Conseil des États par 41 voix contre 2. Ainsi, comme proposé par le Conseil fédéral, les contributions de la Confédération aux projets ne devront couvrir au maximum que 50% des coûts imputables et les contributions seront réduites. Toutefois, la Confédération pourra accorder des contributions pouvant aller jusqu'à 80% dans des cas exceptionnels justifiés. La Chambre haute a rejeté par 26 voix contre 17 une minorité qui souhaitait renoncer complètement à la mesure du Conseil fédéral.

En matière de **formation continue**, le PAB27 prévoit la suppression des contributions fédérales prévues dans la loi sur la formation continue et dans le plan financier. La majorité de la CdF-E a demandé de renoncer à la modification de la loi, mais a soutenu la suppression des subventions pour les années 2027 à 2029. Le Conseil des États a toutefois soutenu, par 27 voix contre 15, une minorité de la CdF-E qui maintient la base légale des subventions fédérales dans la Loi sur la formation continue et abaisse la réduction proposée par le Conseil fédéral de plus de 19 millions de francs par an à 10 millions de francs. En revanche, la Chambre haute a rejeté par 23 voix contre 19 une autre minorité qui souhaitait renoncer complètement à cette mesure. La proposition du Conseil fédéral a finalement été rejetée par 28 voix contre 14.

[Procès-verbal du Conseil des États du 17 décembre 2025 \(1ère partie\) »](#)

[Procès-verbal du Conseil des États du 17 décembre 2025 \(2ème partie\) »](#)

[Procès-verbal du Conseil des États du 18 décembre 2025 »](#)

Un budget en adéquation avec le Message FRI

Les Chambres fédérales ont également adopté le budget 2026 ([25.041](#)) lors de la session d'hiver. Dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI), les décisions des deux chambres sont conformes aux choix opérés dans le cadre du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (Message FRI 2025-2028).

Alors que le Conseil des États a adopté sans modification les postes budgétaires relatifs au domaine FRI, le Conseil national a examiné une série de propositions minoritaires émanant de sa Commission des finances (CdF-N). Ainsi, la Chambre basse a suivi la majorité de la CdF-N et a rejeté, par 123 voix contre 66, une proposition visant à réduire d'environ 28 millions de francs la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF. La minorité de la commission a également retiré sa proposition de réduire la contribution aux loyers du domaine des EPF. Le Conseil national a par ailleurs rejeté, par 126 voix contre 63, une proposition minoritaire visant à réduire la contribution financière à Innosuisse d'environ 14 millions de francs. Enfin, la Chambre basse a suivi la majorité de la CdF-N en matière de coopération internationale dans le domaine de la recherche, et a rejeté, par 115 voix contre 73, une proposition de

réduction.

Par ailleurs, le Conseil national a rejeté, par 124 voix contre 61 et 4 abstentions, les propositions d'une minorité de la CdF-N visant à augmenter les crédits destinés aux contributions forfaitaires versées aux cantons dans le domaine de la formation professionnelle, aux contributions liées à des projets des hautes écoles ainsi qu'aux établissements de recherche d'importance nationale.

[Procès-verbal du Conseil des États du 2 décembre 2025 »](#)

[Procès-verbal du Conseil national du 8 décembre 2025 »](#)

Les filières de bachelor intégrant la pratique inscrites dans la LEHE

Les hautes écoles spécialisées disposeront à l'avenir d'une base légale leur permettant de proposer des filières de bachelor intégrant la pratique (PiBS) dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). Ces filières permettront aux titulaires d'une maturité de suivre un cursus de quatre ans dans une haute école spécialisée, tout en effectuant une partie pratique au sein d'une entreprise. Après le Conseil national, le Conseil des États s'est prononcé, par 29 voix contre 12, en faveur de l'introduction d'une base légale ([25.056](#)) pour les PiBS dans la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Une minorité s'est opposée sans succès à l'ancrage légal des PiBS, estimant qu'ils rendraient la maturité gymnasiale encore plus attractive. En outre, la Chambre haute a rejeté, par 34 voix contre 3 et une abstention, une proposition minoritaire de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E) visant à supprimer l'évaluation régulière de ces filières d'étude. En revanche, le Conseil des États a accepté, par 37 voix contre 2 et une abstention, une proposition de la majorité de la commission demandant la possibilité de nouvelles négociations sur l'aménagement des PiBS en cas «d'effets non souhaités du point de vue de la politique de formation».

La Chambre haute a ainsi créé une divergence avec le Conseil national, divergence qu'il a aussitôt éliminée en se ralliant à la proposition par 100 voix contre 90. Le Conseil fédéral s'était prononcé en faveur de la suppression de l'alinéa concerné. Les deux chambres ont accepté la modification de la LEHE lors du vote final.

[Procès-verbal du Conseil des États du 4 décembre 2025 »](#)

[Procès-verbal du Conseil national du 10 décembre 2025 »](#)

Nouveaux compléments de titre pour la formation professionnelle supérieure

définitivement adoptés

Après le Conseil des États, le Conseil national a approuvé, par 168 voix contre 24 et deux abstentions, une modification de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (25.046) visant à renforcer la visibilité et la reconnaissance de la formation professionnelle supérieure. Une mesure centrale consiste en l'introduction des compléments de titre «Professional Bachelor» et «Professional Master» pour les diplômes du degré tertiaire B. Pour la majorité de la chambre basse, ces compléments renforcent l'attractivité de la formation professionnelle supérieure tant pour les personnes en formation que pour les entreprises recruteuses.

Les compléments de titre doivent souligner le fait que ces formations relèvent du degré tertiaire. Et ce, dans un contexte où, selon la commission compétente, les particularités du système de formation dual suisse ne sont pas suffisamment connues à l'échelle internationale. Une minorité s'est opposée à l'introduction de ces compléments de titre associés au monde des hautes écoles, craignant qu'ils ne suscitent davantage de confusion que de clarté, et n'entraînent une académisation de la formation professionnelle.

Par 105 voix contre 85 et quatre abstentions, la Chambre basse a rejeté une proposition d'une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) demandant l'introduction d'une désignation spécifique «Professional Bachelor» assortie de la mention de la discipline concernée lorsque le titre est obtenu dans le cadre d'une formation reconnue au niveau fédéral au sein d'une école supérieure. La modification de la loi introduit en outre plusieurs nouveautés non contestées: le droit à la désignation «école supérieure», l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire et la flexibilisation des études postgrades. Les deux chambres ont adopté l'objet lors du vote final.

Procès-verbal du Conseil national du 2 décembre 2025 »

Procès-verbal du Conseil national du 10 décembre 2025 »

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...adopté tacitement, au Conseil des États, la motion «Pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'intelligence artificielle» (24.4596). La motion charge le Conseil fédéral de créer les conditions nécessaires pour que les contenus journalistiques et les autres œuvres et prestations relevant du droit d'auteur jouissent d'une protection complète lorsqu'ils sont utilisés par des fournisseurs d'intelligence artificielle (IA). Le Conseil national avait récemment modifié la motion afin de garantir que la place économique et d'innovation suisse ne soit ni affaiblie ni désavantagée dans la concurrence internationale en matière de recherche, de développement et de commercialisation de l'IA.

... rejeté, au Conseil des États, l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)» (25.026) par 29 voix contre 9 et 6 abstentions. Il a ainsi suivi l'avis du Conseil national. La majorité a fait valoir qu'une limite stricte en matière d'immigration conduirait à résilier l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, et mettrait ainsi gravement en péril la voie bilatérale et la prospérité de la Suisse. En outre, la Chambre haute a examiné trois contre-projets différents, qu'elle a rejetés par 29 voix contre 15. L'affaire est donc close au Parlement et l'initiative populaire est prête à être soumise au vote.

... adopté, au Conseil des États, la motion «Renforcement des industries et de la recherche suisses» (25.4265) par 26 voix contre 15 et deux abstentions. Le Conseil fédéral est ainsi chargé de prendre des mesures fiscales visant à soutenir les entreprises orientées vers l'exportation. À cet égard, il doit notamment examiner l'introduction de déductions fiscales supplémentaires pour les coûts de production et la création de nouveaux crédits d'impôt pour les activités de recherche et développement.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

Renforcement des industries et de la recherche suisses.

Motion (25.4265) du conseiller aux États Benjamin Mühlemann (PLR).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.

Activités et programmes d'échanges pour les futurs enseignants et les enseignants formés.

Interpellation (25.4330) de la conseillère nationale Simona Brizzi (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.

Ancrer l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social dans le message FRI 2029-2032.

Postulat (25.4329) du conseiller national Eric Nussbaumer (PS).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.

Développer les échanges scolaires.

Interpellation (25.4302) de la conseillère nationale Florence Brenzikofen (PVL).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.

Renforcement des industries et de la recherche suisses.

Motion (25.4191) du conseiller national Andri Silberschmidt (PLR).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.

Le gouvernement américain tente de mettre la pression sur les universités.

Interpellation (25.4232) de la conseillère nationale Min Li Marti (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.

Six semaines de vacances pour les apprentis. Renforcer la formation professionnelle.

Motion (25.4163) de la conseillère aux États Flavia Wasserfallen (PS).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.

Motions identiques déposées le 18 septembre par la conseillère nationale Franziska Ryser (Vert-es), le conseiller national Marc Jost (PEV), la conseillère nationale Fabienne Stämpfli (PVL), et le conseiller national Simon Stadler (Le Centre).

Le Conseil fédéral a proposé leur rejet le 19 novembre 2025.

Quels soutiens à nos start-up?

Interpellation (25.4115) de la conseillère nationale Jacqueline de Quattro (PLR).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.

Évaluer le potentiel que présenterait une entrée plus rapide des jeunes sur le marché de l'emploi.

Postulat (25.4138) de la conseillère nationale Katja Christ (PVL).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 12 novembre 2025.

Pénurie de personnel qualifié dans les professions médicales. Le goulet d'étranglement à la Commission des professions médicales met en péril les soins de la santé.

Question (25.1042) de la conseillère aux États Franziska Roth (SP)
Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.

Commandes publiques de la Confédération comme tremplin pour les start-up suisses?

Interpellation (25.4109) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 12 novembre 2025.



Intégrer un objectif clair pour les EPF et Innosuisse concernant le soutien aux scale-up afin de renforcer l'ancrage des entreprises innovantes en Suisse?

Interpellation (25.4106) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.



Faciliter la création et la gestion des start-ups grâce à un «once only» via EasyGov.

Interpellation (25.4105) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 novembre 2025.



L'enseignement de la 2ème langue nationale est-il en adéquation avec ce qu'on en attend?

Postulat (25.4079) de la conseillère nationale Céline Weber (PVL).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 5 novembre 2025.



Étudier la faisabilité et les impacts d'une e-Residency suisse pour renforcer l'innovation et la compétitivité internationale de notre pays.

Postulat (25.4066) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 novembre 2025.



Encourager l'innovation en matière d'armement en ouvrant aux start-up l'accès aux places d'armes.

Motion (25.4064) du conseiller national Markus Schnyder (UDC)

Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 26 novembre 2025.



Mettre en place une stratégie pour attirer les talents en profitant de la situation internationale!

Postulat (25.4048) de la conseillère nationale Katja Christ (PVL)

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.



Examen de la collaboration des EPF avec des universités israéliennes et avec l'industrie de l'armement.

Postulat (25.4041) de la conseillère nationale Anna Rosenwasser (PS).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 novembre 2025.



L'apprentissage des langues nationales est un élément fondamental de la cohésion de notre pays.

Motion (25.4017) du conseiller aux États Baptiste Hurni (PS).
Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 5 novembre 2025.



Compréhension entre communautés linguistiques et enseignement des langues nationales.

Initiative parlementaire (25.466) du conseiller national Damien Cottier (PLR).
Attribuée à la commission compétente.



Optimiser l'examen des subventions pour garantir la santé des finances fédérales.

Motion (25.3984) du Groupe libéral-radical.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 12 novembre 2025.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Promotion de l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la défense par armasuisse.

Motion (25.4629) du conseiller aux États Benedikt Würth (Centre).
Déposée le 18 décembre 2025.



Promotion de l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la défense par armasuisse.

Motion (25.4629) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).
Déposée le 18 décembre 2025.



De la start-up à la scale-up: un rôle stratégique pour les EPF.

Motion (25.4643) de la conseillère nationale Estelle Revaz (PS).
Déposée le 18 décembre 2025.



Introduction d'un référendum financier facultatif au niveau fédéral.

Initiative parlementaire (25.488) du conseiller national Martin Bäumle (PVL).
Déposée le 17 décembre 2025.



Des conditions équitables pour les PME suisses dans la promotion de l'innovation.

Interpellation (25.4539) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Centre).
Déposée le 16 décembre 2025.



Référendum financier aussi au niveau fédéral.

Motion (25.4517) du conseiller national Rémy Wyssmann (UDC).
Déposée le 15 décembre 2025.



Mettre en place dès maintenant le programme d'allègement budgétaire 2029.

Motion (25.4514) du Groupe libéral-radical (RL).
Déposée le 15 décembre 2025.



Vue d'ensemble des mesures de compensation des désavantages octroyées pour l'obtention de diplômes.

Postulat (25.4483) du conseiller national Christian Wasserfallen (PLR).
Déposé le 8 décembre 2025.



Renforcement de l'attractivité de la Suisse pour les investissements industriels.

Interpellation (25.4460) du conseiller national Andri Silberschmidt (PLR).
Déposée le 4 décembre 2025.



Intégrer la question des matières premières essentielles dans les domaines de la politique, de la science et de la formation.

Interpellation (25.4420) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Centre).
Déposée le 1 décembre 2025.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse
Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? [Effacer votre adresse](#)

Contact

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Berne

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

23 décembre 2025